

# l'élan commun



## Déclaration liminaire de l'Élan commun au CNESERAAV du 9 juillet 2026

Monsieur le Directeur Général,

Nous souhaitons vous interpeler sur la fatigue des personnels, nous avons déjà abordé ce point lors du CNESERAAV de décembre mais elle ne fait qu'augmenter. Ce n'est pas tant la santé physique qui nous inquiète même si cette fin d'année est particulièrement fatigante dans nos établissements qui ne sont pas adaptés aux canicules que nous subissons cette année. Vous nous direz probablement que cette fatigue est habituelle en fin d'année universitaire et vous auriez en partie raison, mais ce n'est pas de cela que nous voulons vous parler mais de la santé mentale des personnels. Avec raison, nous nous sommes tous inquiétés de la santé mentale de nos étudiant·es et je sais que nous en parlerons en fin de cette séance puisque les représentant·es étudiant·es ont posé une question diverse à ce propos ; C'est un sujet très important pour nous aussi mais n'oubliez pas la santé mentale des personnels ! Nous n'améliorerons pas la santé mentale des étudiant·es si les personnels ne vont pas bien. La santé mentale des étudiant·es ne peut être dissociée de celle des personnels, : c'est comme un jeu de domino et les étudiant·es ne sont que la dernière pièce qui tombe et la seule que vous voyez, «mais c'est tout ce qui se passe en amont qui l'a provoquée !

Les stressseurs sont évidemment différents, ils mériteraient d'être étudiés. Vous nous direz probablement que les enquêtes Qualité de Vie au Travail sont là aussi pour répondre à ces questionnements mais ce n'est pas le cas et ce n'est pas dans leurs objectifs.

Hier soir, notre délégation pour préparer cette séance a eu un long débat sur ce sujet même si nous ne sommes pas des spécialistes comme le Professeur Truchot. Nous avons listé un certain nombre de stressseurs et leurs effets sont cumulatifs. On peut citer sans ordre particulier :

1. L'augmentation du nombre d'étudiant·es, +70 % dans les ENV et +30 % dans les écoles d'ingénieurs et de paysagistes, certes il y a eu un plan de rattrapage pour les ENV mais il n'a même pas été mené à son terme contrairement aux promesses et n'a concerné presque exclusivement l'enseignement et pas les fonctions supports. Mais rien pour les autres établissements... Pour y arriver, on tord les statuts et cela ne gêne pas une Direction de dire à un ou une collègue de faire un effort, c'est-à-dire dépasser son service d'enseignement parfois très largement car « *on fait tous des efforts* ». J'ai même entendu dire par une direction que l'on ne peut pas payer des heures complémentaires à un ou une contractuel·le.
2. Une pression parfois très forte pour diminuer le niveau d'exigence aux examens ce qui surprend même les étudiant·es qui ont parfois signalé leur surprise que tout le monde soit reçu, même ceux qui notoirement ne travaillent pas, il ne faudrait pas de ce fait renforcer le syndrome de l'imposteurs de nos étudiant·es jeunes diplômé·es ! Personnellement j'ai assisté des collègues à qui leur direction reprochait de mettre en danger la santé mentale des étudiant·es par leurs exigences et pourtant c'était des notions très basiques qui étaient demandées. Je peux vous dire que la santé mentale de ces collègues était gravement atteinte.
3. Les personnels administratifs et formation-recherche sont aussi maltraités par leur tutelle. Le passage des IGAPS est souvent délétère pour la santé mentale des agents qui les rencontrent. Outre qu'ils connaissent mal le statut formation recherche, leur message est abrupt et cassant

lié à des critères d'avancement qui ne favorisent que les métiers de management puisque deux des principaux critères, sont la mobilité et l'importance du poste. L'importance du poste est doublement avantagée par des primes plus élevées et par un avancement plus rapide alors que le travail très technique d'un agent indispensable pour un enseignement ou une activité de recherche n'est pas pris en compte de la même façon et l'IGAPS lui dira abruptement qu'il n'a aucune chance d'avancement même s'il est méritant ! De toute façon, la casse des CAP a rendu le système opaque et annihilé toute confiance.

Enfin tout ce que nous dénonçons en décembre dernier sur les technicien·nes de la filière formation-recherche reste d'actualité puisque rien n'a bougé : « **Les Techniciens de Formation et de Recherche, un corps sans avenir ?!** »

Puisque nous parlons des personnels autres qu'enseignant·es, nous tenons à rappeler que nous sommes attachés à un cadre national de gestion qui est défini par l'arrêté modifié du 18 octobre 2001 relatif aux cycles de travail au ministère de l'agriculture et de la pêche qui est toujours d'actualité puisque le dernier arrêté modificateur date du 29 juillet 2022. Il indique dans son article 6 qui a été modifié récemment par un arrêté du 25 mars 2019 :

« *Les caractéristiques du cycle de travail applicable dans les établissements publics de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire sont les suivantes :*

*Le temps de travail, sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures, est compris entre 32 et 42 heures par semaine de façon à respecter une moyenne hebdomadaire de 38 heures pendant 42 semaines. »*

Nous savons qu'il y a une mission du CGAAER sur ce sujet mais nous vous demandons de rappeler aux établissements de respecter la réglementation telle que vous l'avez défini. Une adaptation locale n'est pas acceptable. Ce n'est pas une note de service qui le définit comme le disent certains, c'est bien un arrêté qui le définit pour tous les secteurs du ministère chargé de l'agriculture. Ce respect est aussi important pour la santé mentale des personnels qui ne comprennent pas pourquoi sans concertation on veut modifier leur travail.

Nous voudrions terminer par *l'Appel des scientifiques : investir dans la recherche pour pouvoir choisir l'avenir*- cf : [recherche-publique-2027.fr](https://recherche-publique-2027.fr).

Il n'y a pas au CNESERAAV de tradition de motion comme au CNESER mais il faudra y réfléchir en intersyndicale. Nous partageons l'inquiétude de la communauté scientifique sur la recherche publique et nous soutenons cet appel que nous vous engageons toutes et tous à signer :

*Les directrices et directeurs d'unité de recherche et les instances scientifiques nationales, l'Assemblée des directions de laboratoires, le Collège des sociétés savantes académiques de France, les professeurs titulaires du Collège de France, ainsi que les personnels chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs et techniciens de la recherche publique, se mobilisent contre les coupes et les restrictions budgétaires dans la recherche publique.*

*Les scientifiques soulignent le caractère essentiel de la recherche dans la maîtrise de nos destins collectifs, alertent sur le fait que les choix budgétaires du gouvernement mettent la recherche en grave danger et appellent à un changement de paradigme pour donner à la recherche une place à la hauteur des défis contemporains.*

*Les scientifiques alertent sur la place de la recherche en France, qui décroche et s'affaiblit, et des conséquences funestes pour la société et son avenir.*

*Les scientifiques interpellent les politiques et les candidates et candidats à la présidence de la république sur leurs programmes en matière de recherche.*